



REGLEMENT DE LA GRANDE VERTE
FORMULE CHRONO

EDITION 2017

GENERALITES

La Grande Verte est une compétition VTT organisée le dimanche 18 juin 2017 par l'association CLIC VTT de Chambéry.

LIEU

L'organisation (accueil, inscription, départ, arrivée, podium, village partenaires) se situe place de l'office de tourisme de Savoie Grand Revard à La Féclaz.

INTERNET

Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet

<http://www.lagrandeverte.com>

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

INSCRIPTION ET TARIF

Inscription sur internet et sur place.

La Grande Verte Chrono propose plusieurs formules :

FORMULE	AU CHOIX			
Chrono VTT*	10 km	28 km	42 km	66 km
Tarif licencié pré inscrit / sur place (+2€)		15€ / 17€		
Tarif non licencié (+8€)** pré inscrit / sur place (+2€)		23€ / 25€		
Chrono TDJV Savoie VTT**	3 km	5 km	8 km	10 km
Tarif licencié pré inscrit / sur place (+2€)		5€ / 7€		
Tarif non licencié (+8€)** pré inscrit / sur place		13 €		

*Repas et ravitaillements compris dans l'inscription

** Formule Chrono non licencié : licence autre que FFC, FSGT, UFOLEP, FFTRI > licence journée 8€ obligatoire

Présentation obligatoire du certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an

Chrono VTT : 28 km : Femme + Cadet + Junior + Espoir + Sénior + Master

42 km : Femme + Espoir + Sénior + Master + Tandem + E-Bike

TDJV : 3Km poussin / 5Km pupille / 8Km benjamin / 10Km minime

Le prix d'inscription comprend :

Les ravitaillements sur les parcours / Le repas d'arrivée (sauf pour la formule Chrono TDJV)

MODIFICATION D'INSCRIPTION

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en vigueur. Le changement se fera dans la limite des dossards disponibles.

Aucune modification ne sera possible après le 14 juin 2017. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard à cette date.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible. La demande de transfert devra être reçue par courrier ou par mail au plus tard jusqu'au 14 juin 2017.

Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en vigueur.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible.

DOSSARDS

La participation aux épreuves « Chrono » nécessite le port de la plaque de cadre. Elle ne devra en aucun cas être réduite, découpée, pliée sous peine de disqualification.

EQUIPEMENT

Obligatoire :

- > VTT en parfait état de fonctionnement,
- > casque avec jugulaire,
- > nécessaire de réparation (une ou deux chambres à air, un kit de réparation, une pompe et un dérive chaîne),
- > réserve d'eau d'au moins 1 litre,
- > téléphone portable.

Consultez la météo les jours qui précèdent la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues.

Les véhicules des accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES (formule Chrono uniquement)

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence FFC, FFTRI, UFOLEP, FSGT en cours de validité au jour de l'épreuve
- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Pour les participants non licenciés :

Les participants non licenciés, ou les participants licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique du cyclisme ou VTT **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS : L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, s'applique à tous les participants étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible et en respectant le code de la route et la nature.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Des points de contrôle seront réalisés par des arbitres.

Chaque concurrent doit installer sa plaque de cadre fournie par l'organisation au moment de l'inscription, sans y apporter de modification.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ; - en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 20 mètres après le ravitaillement).

- en cas de geste anti-sportif et de non fair play constaté par un signaleur rapporté au comité d'organisation et arbitres.

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ET SON VOISIN »

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquent les difficultés et les dangers éventuels. Ce dispositif sera complété par du marquage au sol, et/ou panneaux, et/ou de la rubalise.

Les carrefours et traversées de route seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

SERVICE MÉDICAL ET SECOURS

Des secouristes seront présents sur place.

En cas d'accident, le participant doit avertir les Secours spécialisés en téléphonant au 15/18 ou 112.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITES D'ÂGE

L'épreuve est autorisée aux personnes majeures le jour de la compétition et aux personnes mineures impérativement à jour de leur autorisation parentale signée par un des parents.

RÉCOMPENSES :

Des podiums seront prévus récompensant les formules suivantes :

- > TDJV Savoie : Poussin + Pupille + Benjamin + Minime (Garçons et filles)
- > Chrono 25 Km : Scratch, Cadet + Junior + Espoir + Sénior + Master + Femme
- > Chrono 40 Km : Scratch, Espoir + Sénior + Master + Femme + E-Bike + Tandem
- > Challenge Club le plus représenté

CLASSEMENT

Disponible quelques jours après l'épreuve sur Internet : <http://www.lagrandeverte.com>

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de « La Grande Verte », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL:

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2017 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

